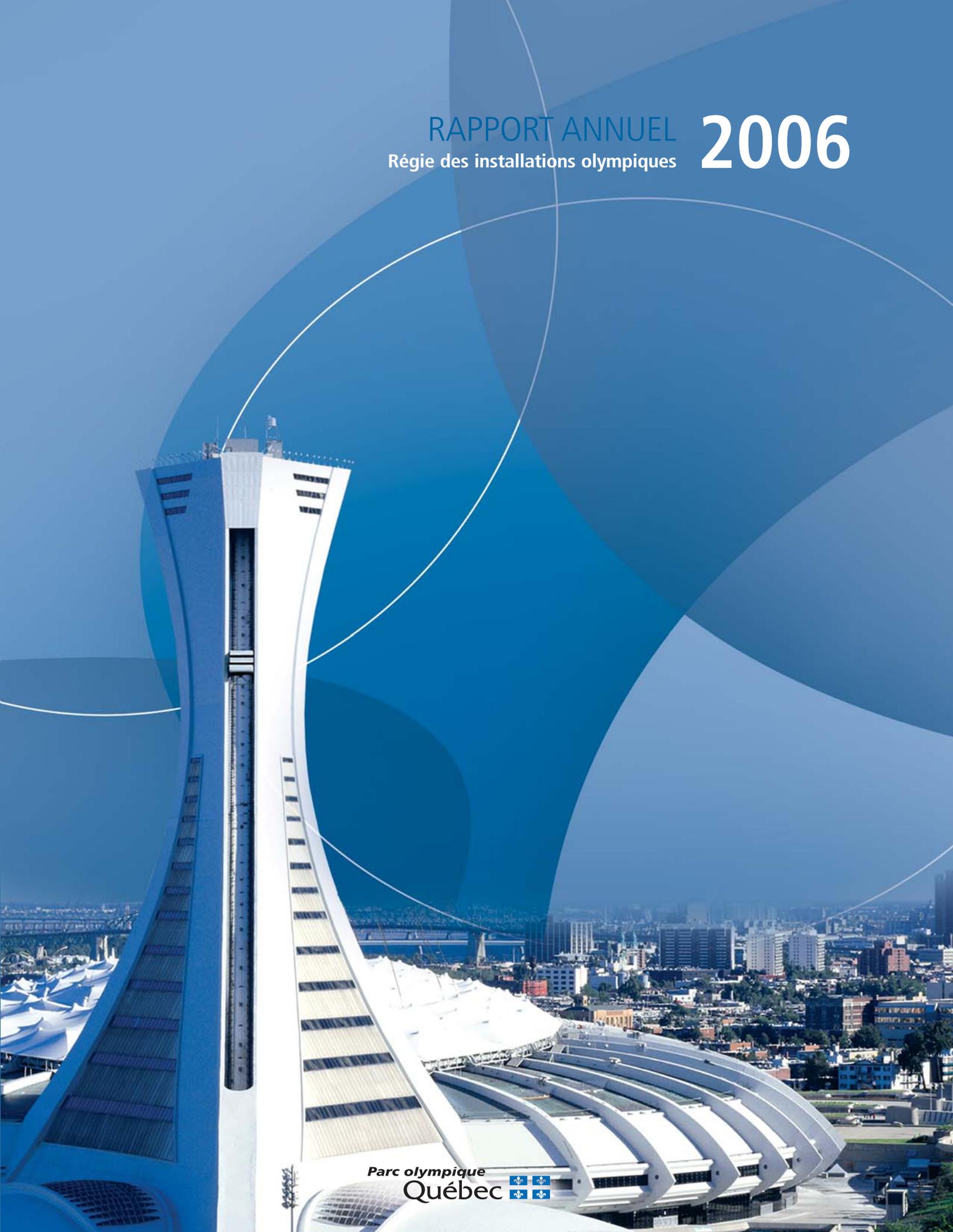


RAPPORT ANNUEL 2006  
Régie des installations olympiques



## Faits saillants

Lettre au président  
de l'Assemblée nationale

1

Revenus autonomes d'exploitation  
s'élevant à 18 498 000 dollars, soit  
49,2 % des revenus totaux

## Lettre à la ministre

1

Près d'un million d'utilisateurs et  
de spectateurs dans nos installations

Message du président  
et du directeur général

2

Projet de construction du Complexe  
de soccer Saputo sur les terrains  
du Parc olympique

## Revue de l'année 2005-2006

3

L'exploitation du Stade  
Les services touristiques  
Le Centre sportif  
La gestion de l'actif immobilier  
Les ressources humaines

3

Signature des conventions collectives  
avec tous les employés syndiqués

4

4

5

5

Plus de 228 800 visites du site Internet  
et 644 444 pages consultées

Le rapport d'activités  
du Conseil d'administration  
et des différents comités

6

Les revenus du Stade représentent  
64,7 % de l'ensemble des produits,  
les activités touristiques, 21,6 %, et  
ceux du Centre sportif, 13,7 %

## Statistiques

6

Fréquentation par site  
Ventilation des résultats d'exploitation

6

7

## Revue financière 2005-2006

8

Analyse des résultats par la direction  
Rapport des vérificateurs  
Fonds d'exploitation  
Fonds de construction  
Notes complémentaires  
Fonds spécial olympique

8

9

10

14

16

21

Le Centre sportif accueille le Centre  
d'excellence des sports aquatiques du  
Québec (CESAQ)

Accroissement de 6 % des abonnements  
au conditionnement physique  
au Centre sportif

Conseil d'administration  
et haute direction

23

Construction du bassin de nage synchro-  
nisée et de water-polo, le septième  
bassin du Centre sportif

Code d'éthique et  
de déontologie  
des administrateurs publics

24

Mise à niveau des équipements  
de plongeon permettant, notamment,  
le plongeon synchronisé

## Mission et coordonnées

Neuf salons grand public, notamment le  
nouveau Salon Chalets et Maisons de  
campagne, le Salon des véhicules  
récréatifs de Montréal, le Salon National  
Tourisme Plein Air

Deux salons manufacturiers présentés à  
Montréal pour la première fois : Expo  
Grands Travaux et le Salon International  
Décors et Tendances

Deux matchs de football professionnel

Deux très populaires spectacles  
motorisés, soit la 29<sup>e</sup> édition du  
Motocross NAPA et le Monster  
Spectacular

Cérémonies d'ouverture et de clôture  
des 1<sup>ers</sup> Outgames mondiaux

Une assistance totale de près d'un demi-  
million de personnes aux événements  
présentés au Stade

Cent quatre-vingt-six jours  
d'occupation du Stade, soit 37 jours  
de plus qu'en 2005

Revenus moyens par jour d'occupation  
du Stade : près de 51 000 dollars

Annnonce de la tenue d'une série de  
matchs de la Coupe du Monde de soccer  
U-20 à l'été 2007

Plus de 266 700 touristes et excursion-  
nistes ont visité l'Observatoire de  
la Tour de Montréal

Ventes de souvenirs à nos boutiques  
totalisant plus de 500 000 dollars



## Lettre au président de l'Assemblée nationale

Mars 2007

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)  
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Régie des installations olympiques pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2006.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre du Tourisme,

Françoise Gauthier



## Lettre à la ministre du Tourisme

Mars 2007

Madame Françoise Gauthier  
Ministre du Tourisme  
900, boulevard René-Lévesque est, bureau 400  
Québec (Québec)  
G1R 2B5

Madame la Ministre,

Au nom du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2005 et se terminant le 31 octobre 2006.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de l'organisation au cours de cette période, de même que les états financiers dûment vérifiés.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président,

Gilles Lépine

Durant l'année, nous avons atteint les objectifs fixés en termes de croissance des revenus autonomes, de développement des affaires, et d'organisation structurelle.

Au chapitre des résultats financiers, notre performance s'est encore améliorée. Nos revenus autonomes d'exploitation ont augmenté de 1 074 000 dollars grâce à la tenue de nouveaux événements au Stade. Notons que les revenus autonomes de l'organisation, qui s'élèvent à 18 498 000 dollars, représentent 49,2 % des revenus totaux, par rapport à 50,8 % en subvention d'équilibre.



Gilles Lépine

Plusieurs événements sportifs, culturels, commerciaux et autres événements spéciaux ont été tenus dans nos installations, soit au Stade et au Centre sportif.

Trois annonces importantes illustrent le succès de notre stratégie de développement reliée à notre vocation sportive. D'abord, le choix de notre Centre sportif pour la création du *Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec*. La construction d'un nouveau bassin, dédié à la nage synchronisée et au water-polo, la mise à niveau des équipements de plongeon et l'aménagement d'aires d'entraînement au sol, expliquent que plusieurs équipes nationales ont choisi Montréal, et plus spécifiquement le Parc olympique, pour lieu d'entraînement en prévision de compétitions internationales. Une fois les travaux complétés, le Centre possédera les installations aquatiques parmi les plus modernes au Canada. Ces nouveaux équipements favoriseront le soutien aux athlètes et aux entraîneurs, en plus de stimuler la relève et d'attirer davantage de compétitions d'envergure à Montréal.

Par ailleurs, la décision de la société sans but lucratif *Complexe de soccer Saputo* d'ériger un stade d'environ 12 500 places sur nos terrains, pour les matchs de l'Impact de Montréal, met en valeur nos attributs spécifiques dont notre localisation facile d'accès par transport en commun ou par route, et l'envergure de nos espaces de stationnement.



René Morency

Enfin, l'annonce faite par la *Fédération internationale de football association* (FIFA), à l'effet que huit matchs de la Coupe du Monde U-20 seront disputés dans l'enceinte du Stade, à l'été 2007, a été bien reçue de tous les milieux.

Dans un autre ordre d'idées, c'est en grand nombre que les touristes, les excursionnistes et les résidents locaux ont visité l'Observatoire situé au sommet de la Tour de Montréal. Malgré le plus faible nombre de touristes ayant choisi Montréal comme destination, la diminution d'achalandage n'a été que de 6 % dans nos installations.

Finalement, à titre de locateur de bureaux administratifs, nous remercions le Regroupement Loisir Québec de sa fidélité en tant que principal locataire, et le Comité olympique canadien qui a privilégié notre emplacement lors du déménagement de sa place d'affaires montréalaise.

Pour l'année qui vient, nous poursuivrons nos efforts afin d'atteindre nos objectifs en matière de performance financière, d'amélioration des processus, et de prestation de services. Nos priorités seront encore d'accroître nos revenus autonomes, de profiter des nouvelles occasions d'affaires, et d'assurer la satisfaction de la clientèle. Pour atteindre ces objectifs, nous comptons sur l'engagement des membres du Conseil d'administration que nous remercions de leur dévouement. Nous comptons également sur la contribution quotidienne de tout notre personnel. Depuis la planification et l'organisation, jusqu'à la présentation d'un événement, nos équipes continueront à démontrer flexibilité, savoir-faire, dynamisme, professionnalisme, et volonté d'offrir le meilleur service à nos clients.



Gilles Lépine  
Président



René Morency  
Directeur général

## L'exploitation du Stade

Monument faisant partie du patrimoine moderne, le Stade olympique est l'un des grands symboles de Montréal. Il est assurément le plus grand emplacement multifonctionnel au Québec. Sa capacité d'accueil exceptionnelle permet d'y tenir les plus grands événements sportifs, commerciaux et culturels au Québec. La salle principale offre 18 989 m<sup>2</sup>, sans colonne, et un dégagement de plafond de 49 mètres permettant l'exposition d'objets de dimensions inhabituelles. Cette salle contient des gradins permanents de 55 000 sièges auxquels peuvent s'ajouter plusieurs milliers de places grâce à des gradins mobiles. Les promoteurs d'événements peuvent compter sur notre équipe de spécialistes qui possède une expertise unique en gestion de foules et d'événements de grande envergure.

En 2006, le Stade a été occupé, par l'un ou l'autre des promoteurs d'événements, pendant 186 jours, soit 37 jours de plus que l'année précédente, pour la tenue d'activités publiques ou privées de natures très variées.

Au chapitre des événements commerciaux, neuf salons grand public ont été présentés dans nos installations, dont le Salon National Tourisme Plein Air, le tout nouveau Salon Chalets et Maisons de campagne, le Salon des véhicules récréatifs de Montréal, et le Salon National des Animaux de Compagnie.

Deux nouveaux salons manufacturiers, destinés à la clientèle d'affaires, ont connu un grand succès. Il s'agit du Salon International Décors et Tendances et du Salon Expo Grands Travaux qui présentait des équipements lourds aux dimensions impressionnantes. Ces deux salons étaient présentés à Montréal pour la première fois.

En ce qui a trait aux événements sportifs, deux matchs des Alouettes ont permis d'accueillir plusieurs dizaines de milliers de spectateurs, alors que le Marathon de Montréal se terminait en nos murs pour une deuxième année consécutive.

La salle principale du Stade étant le seul endroit au Québec qui soit assez spacieux pour présenter des spectacles motorisés, deux événements de ce type ont eu lieu pendant l'année, soit le Motocross NAPA et le Monster Spectacular. Chacun a attiré plus de 51 000 amateurs, ce qui représente une légère augmentation dans le cas du Motocross, et un bond de 15 % de l'assistance pour ce qui est de l'autre spectacle.

Nos différentes salles ont également été le site de tournage de huit films publicitaires et long-métrages, d'un week-end dansant qui a accueilli des dizaines de milliers de personnes, de réunions syndicales d'envergure, et de formation professionnelle. La salle principale du Stade a également été le théâtre des cérémonies d'ouverture et de clôture des 1<sup>ers</sup> Outgames mondiaux.



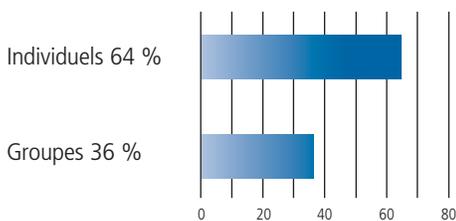
Salon Expo Grands Travaux

## Les services touristiques

Notre produit touristique principal est l'Observatoire duquel on peut contempler la plaine du Saint-Laurent et jusqu'à 80 kilomètres à la ronde. Situé au sommet de la Tour de Montréal, on y accède grâce au funiculaire vitré. Nous offrons également des visites guidées du Stade et du Centre sportif, de même que deux boutiques où les visiteurs peuvent se procurer des souvenirs. Notre site touristique figure parmi les plus populaires à Montréal.

Nous recevons aussi bien des touristes individuels que des voyageurs venant en groupes. Bien que notre clientèle soit principalement constituée de visiteurs individuels, 36 % des touristes se présentent en groupes gérés par des voyagistes. Nous remarquons que plus de 46 % des groupes proviennent des États-Unis, les autres groupes constituant la clientèle internationale provenant essentiellement d'Europe et d'Asie.

### Visiteurs



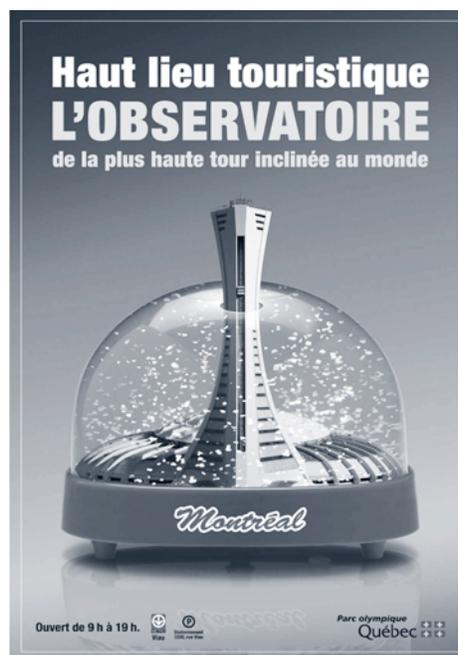
Nous offrons plusieurs forfaits en collaboration avec les Muséums Nature de Montréal. La majorité des visiteurs, soit 69 % des clients, profitent des diverses combinaisons offertes qui permettent de visiter deux ou trois attractions à un prix avantageux.

La diminution du nombre de touristes, remarquée partout au Québec, a eu un impact dans nos installations. Nous avons observé une réduction de 6 % de l'achalandage à l'Observatoire et aux visites guidées.

Quelque 50 500 personnes ont profité de leur passage pour se procurer des souvenirs dans l'une ou l'autre de nos deux boutiques. Les ventes de souvenirs s'élèvent à 516 180 dollars. La valeur moyenne des achats s'élève à 10,22 dollars par client.

Les services touristiques ont produit des revenus bruts de 3,1 millions de dollars.

De manière à ce que les touristes et excursionnistes nous incluent à leur itinéraire, nous avons développé une campagne publicitaire positionnant l'Observatoire en tant que « haut lieu touristique » à Montréal. Les trois concepts ont fait l'objet d'affichage sur les quais de certaines stations de métro ciblées pour leur achalandage et leur proximité de sites touristiques. De plus, des cartes postales ont été distribuées aux personnes se trouvant aux endroits très fréquentés par les touristes. Elles ont également été remises aux participants et aux spectateurs lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des 1<sup>ers</sup> Outgames mondiaux. Ces cartes offraient un rabais de deux dollars sur le prix d'entrée régulier à l'Observatoire.

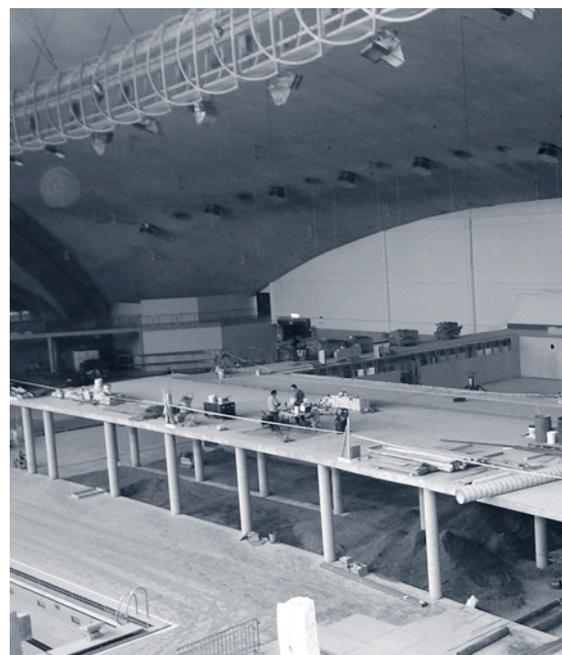


Affiche publicitaire

## Le Centre sportif

En janvier 2006, l'annonce de la création du *Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec* (CESAQ) a enclenché la réalisation d'importants travaux au Centre sportif du Parc olympique. Ainsi, nous avons amorcé la construction d'un bassin de 20 mètres par 30 mètres, et de 3 mètres de profondeur. Cet équipement, le seul en Amérique du Nord répondant aux nouvelles normes internationales, est dédié aux équipes nationales de nage synchronisée et de water-polo féminin. Une salle d'entraînement musculaire a été aménagée pour ces athlètes. De plus, nous avons modifié les tours du bassin de plongeon de manière à permettre, notamment, le plongeon synchronisé. Les plongeurs profitent aussi d'une aire d'entraînement acrobatique à sec. Une fois les travaux complétés, le Centre possédera les installations aquatiques les plus complètes et parmi les plus modernes au Canada.

À terme, la création du *Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec* aura nécessité des investissements de 3,8 millions de dollars,



Travaux de construction du bassin de nage synchronisée et de water-polo. La fin des travaux est prévue pour le début de l'année 2007.

assumés en partenariat avec nous par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère des Affaires municipales et des Régions, et le Centre national multisports de Montréal. Les équipes nationales de nage synchronisée et de water-polo féminin ont choisi notre Centre pour site d'entraînement et elles seront suivies, en 2007, par les équipes de natation et de plongeon. Ces nouveaux équipements favoriseront le soutien aux athlètes et aux entraîneurs, en plus de stimuler la relève et d'attirer davantage de compétitions d'envergure à Montréal.

Bien que les équipes nationales s'entraînent dans notre Centre sportif, nous continuons à offrir une gamme de services à la population. Durant l'année, le nombre d'abonnements au conditionnement physique a d'ailleurs augmenté de 6 %.

En dehors des périodes de construction, nous avons accueilli des compétitions variées, notamment la Coupe du Québec ainsi que certaines épreuves aquatiques dans le cadre des 1<sup>ers</sup> Outgames mondiaux.



## La gestion de l'actif immobilier

Le complexe du Parc olympique est un monument exceptionnel dont l'entretien constant nous permet d'offrir des espaces et services de qualité à nos diverses clientèles.

Parmi les travaux d'envergure réalisés cette année, mentionnons ceux entrepris à notre Centre sportif. Notre équipe a planifié et géré l'ensemble des travaux de construction du bassin de nage synchronisée, de même que ceux de mise à niveau des équipements du bassin de plongeon, et les installations complémentaires.

De plus, dans le cadre du plan d'immobilisation, nous avons complété la réfection de 13 200 mètres carrés de structures de béton au stationnement situé boulevard Pie-IX. Nous avons également terminé les travaux de remplacement du réseau de protection incendie dans nos stationnements.

Le remplacement de tous les transformateurs de puissance, amorcé en 2002, a été complété cette année, soit un an avant l'échéance initiale. Nous avons également acquis le deuxième des trois nouveaux groupes électrogènes prévus au plan.

Finalement, le projet de remplacement de la toiture actuelle suit son cours. Des deux firmes s'étant qualifiées lors de l'appel de candidatures, l'une a décidé de se retirer du processus. La firme restante, SNC-Lavalin inc., présentera une proposition technique et financière au cours de l'exercice 2006-2007. Notre objectif est d'obtenir un toit fiable, durable, sécuritaire et économique. Cela nous permettra d'exploiter notre salle principale douze mois par année, ce qui accommodera davantage nos clients et accroîtra nos revenus d'exploitation.

## Les ressources humaines

Cette année, nous avons négocié et signé le renouvellement des six conventions collectives avec les syndicats qui représentent tous nos employés. Ces conventions, conclues conformément aux paramètres de négociation fixés par le gouvernement, seront en vigueur jusqu'en 2010.

Au niveau de la formation de la main-d'œuvre, nous avons offert 1 665 heures de cours variés à notre personnel. Les sessions ont notamment porté sur la prévention des accidents et la gestion d'équipes de travail.

Nos effectifs comptent des généralistes et des spécialistes en plusieurs disciplines qui nous permettent d'offrir une variété de services au Stade, au Centre sportif et à la Tour de Montréal.

|                      | Personnel régulier/temps complet | Personnel à l'événement |
|----------------------|----------------------------------|-------------------------|
| <b>Syndiqués</b>     | <b>136</b>                       | <b>904</b>              |
| <b>Non-syndiqués</b> | <b>8</b>                         | <b>S/O</b>              |
| <b>Cadres</b>        | <b>30</b>                        | <b>32</b>               |
| <b>TOTAL</b>         | <b>174</b>                       | <b>936</b>              |

Le Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques est composé de sept membres nommés par le gouvernement du Québec. Au cours de l'année, le Conseil a tenu 14 réunions, soit quatre régulières et dix réunions spéciales. Pour leur part, les comités permanents du Conseil se sont réunis dix fois.

Le président et les membres du Conseil d'administration, et de ses comités permanents, n'ont reçu aucune rémunération pour exercer leurs fonctions durant l'année financière 2005-2006.

## Le comité du contrôle financier et administratif

Le comité du contrôle financier et administratif a pour mandat de procéder à l'étude et à l'analyse des divers budgets préparés par les

hauts dirigeants de la Régie des installations olympiques, en vue de leur présentation pour approbation au Conseil d'administration. Il assure le suivi de ces budgets après leur approbation.

Ce comité assure, de plus, le suivi du contrôle financier et administratif de la Régie en obtenant toutes les informations nécessaires à une vérification financière et opérationnelle efficace.

## Le comité de construction et entretien

Le mandat de ce comité est de superviser le suivi des décisions du Conseil en regard de tous les projets de construction et d'entretien de la Régie. De plus, il étudie tous les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations olympiques et recommande au Conseil toute décision stratégique à cet égard.

## Le comité marketing

Le comité marketing oriente et valide les choix de programmation, de communication, de mise en marché, de tarification et de développement de l'entreprise en s'assurant notamment que les projets et les plans qui lui sont soumis respectent les orientations et les stratégies déterminées par le Conseil d'administration.

## Le comité de ressources humaines

Le comité de ressources humaines évalue les recommandations soumises par la direction de la Régie relativement aux effectifs requis pour réaliser son mandat, aux conditions de travail applicables au personnel, et à l'évaluation du personnel de l'organisme.

## Statistiques

### Fréquentation par site

| Activités                | Événements                  |                       |            | Fréquentation |                         |                            |                          |                |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------------|------------|---------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------|
|                          | Jours d'activités publiques | Jours entrée/sortie * | Total      | Athlètes      | Participation populaire | Organisateurs et exposants | Spectateurs et visiteurs | Total          |
| <b>Stade</b>             |                             |                       |            |               |                         |                            |                          |                |
| Activités sportives      | 2                           | 13                    | 15         | 200           | 0                       | 400                        | 62 242                   | 62 842         |
| Activités commerciales   | 98                          | 73                    | 171        | 0             | 37 653                  | 40 510                     | 325 064                  | 403 227        |
|                          | <b>100</b>                  | <b>86</b>             | <b>186</b> | <b>200</b>    | <b>37 653</b>           | <b>40 910</b>              | <b>387 306</b>           | <b>466 069</b> |
| <b>Centre sportif</b>    | 349                         |                       | 349        | 5 805         | 191 035                 | 8 505                      | 1 846                    | 207 191        |
| <b>Aires extérieures</b> | 153                         |                       | 153        |               | 8 516                   |                            |                          | 8 516          |
| <b>Tour de Montréal</b>  | 321                         |                       | 321        |               |                         |                            | 266 732                  | 266 732        |
| <b>Total</b>             |                             |                       |            | <b>6 005</b>  | <b>237 204</b>          | <b>49 415</b>              | <b>655 884</b>           | <b>948 508</b> |
| <b>Stationnement</b>     |                             |                       |            |               | 524 032                 |                            |                          | 524 032        |

\* Le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité.

## Ventilation des résultats d'exploitation

Exercice clos le 31 octobre 2006  
(en milliers de dollars) - (non vérifié)

|  | Stade    | Centre sportif | Aires extérieures | Tour de Montréal | Énergie fournie à des tiers* | Subvention de fonctionnement | Total   |
|--|----------|----------------|-------------------|------------------|------------------------------|------------------------------|---------|
| <b>Produits</b>  |          |                |                   |                  |                              |                              |         |
| Subvention du gouvernement du Québec   |          |                |                   |                  |                              | 19 098                       | 19 098  |
| Produits directs d'exploitation  | 9 278    | 1 956          | 13                | 3 094            | 181                          |                              | 14 522  |
| Produits communs ventilés**  | 517      | 1              | 72                | (3)              | 3 389                        |                              | 3 976   |
|  | 9 795    | 1 957          | 85                | 3 091            | 3 570                        | 19 098                       | 37 596  |
| <b>Charges</b>   |          |                |                   |                  |                              |                              |         |
| Charges d'exploitation   | 9 438    | 3 002          | 951               | 3 537            |                              |                              | 16 928  |
| Charges communes ventilées***  | 5 300    | 955            | 531               | 1 148            |                              |                              | 7 934   |
| Énergie  | 1 876    | 2 458          | 121               | 540              | 3 186                        |                              | 8 181   |
| Centrale thermique   | 212      | 304            |                   | 66               | 429                          |                              | 1 011   |
| Charges d'administration ventilées   | 2 975    | 1 286          | 181               | 1 197            |                              |                              | 5 639   |
|  | 19 801   | 8 005          | 1 784             | 6 488            | 3 615                        | 0                            | 39 693  |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION</b> | (10 006) | (6 048)        | (1 699)           | (3 397)          | (45)                         | 19 098                       | (2 097) |
| Subvention nécessaire à l'équilibre financier                                      | 10 381   | 6 048          | 1 699             | 3 397            | 45                           | (21 570)                     | 0       |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION</b> | 375      | 0              | 0                 | 0                | 0                            | (2 472)                      | (2 097) |
| Coûts encourus relatifs à l'incident du 18 janvier 1999                            | (375)    |                |                   |                  |                              |                              | (375)   |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION</b> | 0        | 0              | 0                 | 0                | 0                            | (2 472)                      | (2 472) |

Notes :

\* Biodôme, Aréna Maurice-Richard, Centre Pierre-Charbonneau, Cinéma StarCité et Village olympique.

\*\* Les produits communs ventilés sont composés de charges aux locataires, redevances téléphoniques, revenus d'intérêt, réclamations et dispositions de surplus.

\*\*\* Les charges communes ventilées sont composées de la CSST, assurances, amortissement, frais financiers, sécurité, taxes, garage et entretien physique.

## Analyse des résultats par la direction

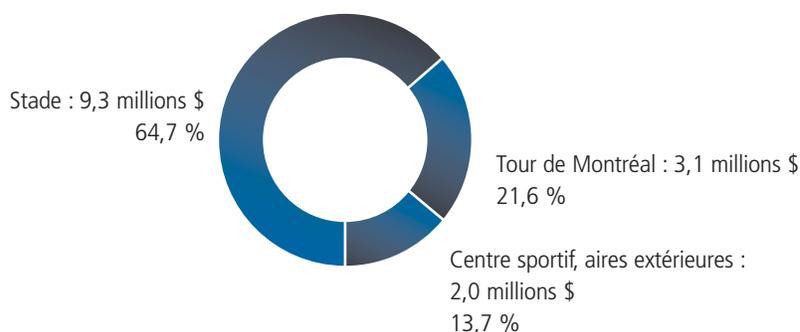
### Les revenus d'exploitation

Au cours de l'année financière, les revenus autonomes ont connu une croissance de 1 074 000 dollars, soit 6,2 % de plus que lors de l'exercice précédent. Cette amélioration est attribuable à la tenue de nouveaux événements au Stade. Ils compensent largement la réduction de 900 000 dollars de la subvention de fonctionnement versée par le gouvernement du Québec pour équilibrer le budget de l'ensemble de nos installations, et le fait que certains événements présentés en 2005 n'aient pas été réédités cette année.

La valeur des travaux et des services facturés à des tiers a connu une augmentation importante en raison de la nature des événements présentés au Stade et des travaux effectués et facturés dans le cadre de la création du Centre d'excellence des sports aquatiques. À eux seuls, les travaux effectués au Centre sportif ont produit 530 000 dollars, soit 68 % de l'ensemble des revenus comptabilisés à cette rubrique.

De l'ensemble des revenus autonomes d'exploitation des sites, 64,7 % sont produits par les différents événements présentés au Stade.

### Revenus d'exploitation des sites 2006



### Les dépenses d'exploitation

Durant l'exercice, les dépenses d'exploitation ont augmenté de 5,6 %, soit 2 101 000 dollars.

Les traitements et charges sociales sont en hausse en raison des augmentations de salaire octroyées le 1<sup>er</sup> avril 2006 et à la réorganisation de la direction des Ressources humaines.

Des réparations variées et les travaux de construction du nouveau bassin de nage synchronisée expliquent l'augmentation des dépenses au chapitre des contrats de service et des matériaux.

La hausse des dépenses en honoraires professionnels est surtout attribuable à la gestion du projet de la nouvelle toiture et au recours à des professionnels externes dans le cadre des négociations des conventions collectives.

## À la ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2006 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis conformément à la Loi sur la Régie des installations olympiques et à la Loi constituant un fonds spécial olympique. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par le ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que l'utilisateur déterminé, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

*Raymond Laliberté Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés

Montréal  
Le 15 décembre 2006

## Résultats

de l'exercice terminé le 31 octobre 2006  
(en milliers de dollars)

|   | 2006           | 2005          |
|---|----------------|---------------|
|   | \$             | \$            |
| <b>Produits</b>   |                |               |
| Subventions du gouvernement du Québec (note 4)                        | 19 098         | 20 000        |
| Installations sportives, tourisme et événements                       |                |               |
| Droits d'entrée   | 4 569          | 4 756         |
| Loyers  | 1 690          | 1 279         |
| Publicité   | 476            | 447           |
| Stationnements  | 2 374          | 2 312         |
| Souvenirs   | 594            | 640           |
| Redevances des concessionnaires                                       | 1 001          | 1 071         |
| Location de locaux commerciaux et de bureaux                          | 1 689          | 1 596         |
| Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers                 | 3 824          | 3 925         |
| Travaux et services facturés à des tiers                              | 2 104          | 1 326         |
| Autres produits   | 177            | 72            |
|   | <b>37 596</b>  | <b>37 424</b> |
| <b>Charges</b>  |                |               |
| Traitements   |                |               |
| Employés réguliers  | 8 896          | 8 602         |
| Employés à l'événement  | 2 661          | 2 634         |
| Charges sociales  | 1 936          | 1 813         |
| Cotisations au régime de retraite                                     | 490            | 434           |
| Coûts de cessation d'emploi   | 105            | 151           |
| Contrats de services  | 6 072          | 5 174         |
| Matériaux et location d'équipement                                    | 1 762          | 1 523         |
| Produits aux fins de revente  | 287            | 331           |
| Frais d'énergie   |                |               |
| Fournie à des tiers   | 3 186          | 3 132         |
| Autre   | 4 995          | 4 735         |
| Taxe d'eau et de services, et assurances                              | 2 254          | 2 380         |
| Honoraires professionnels   | 2 152          | 1 648         |
| Commissions, cachets et droits  | 319            | 309           |
| Frais financiers  |                |               |
| Intérêts sur la dette à court terme                                   | 131            | 156           |
| Intérêts sur la dette à long terme                                    | 209            | 366           |
| Fournitures de bureau, impression et télécommunications               | 363            | 340           |
| Publicité   | 890            | 854           |
| Créances douteuses  | 384            | 230           |
| Autres charges  | 314            | 304           |
| Amortissement des immobilisations                                     | 4 081          | 3 717         |
| Amortissement d'une subvention reportée                               | (1 794)        | (1 241)       |
|   | <b>39 693</b>  | <b>37 592</b> |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges avant autre élément | (2 097)        | (168)         |
| Autre élément   |                |               |
| Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999            | 375            | 429           |
| <b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>              | <b>(2 472)</b> | <b>(597)</b>  |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Surplus réservés Surplus d'opérations

de l'exercice terminé le 31 octobre 2006  
(en milliers de dollars)

|  | 2006  |                               |                             |                                       |       | 2005       |         |        |
|--|---|-------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------|------------|---------|--------|
|  | Réservés  |                               |                             |                                       |       |            |         |        |
|  | Développement<br>de nouveaux<br>projets<br>et marchés | Projet<br>nouvelle<br>toiture | Bassin nage<br>synchronisée | Signalisation<br>et<br>Mosaïciculture | Total | Opérations | Total   |        |
|  | \$  | \$                            | \$                          | \$                                    | \$    | \$         | \$      |        |
| Surplus au début                                     |   | 2 568                         | 600                         |                                       | 3 168 | 7 065      | 10 233  | 10 786 |
| Affectation aux surplus réservés                     |   |                               |                             | 414                                   | 414   | (414)      |         |        |
| Virement aux surplus d'opérations                    |   | (890)                         |                             | (43)                                  | (933) | 933        |         |        |
| Insuffisance des produits par rapport<br>aux charges |   |                               |                             |                                       |       | (2 472)    | (2 472) | (597)  |
| Solde disponible pour investissement                 | –   | 1 678                         | 600                         | 371                                   | 2 649 | 5 112      | 7 761   | 10 189 |
| Surplus au début                                     | 152   |                               |                             |                                       | 152   |            | 152     | 196    |
| Immobilisations                                      |   |                               |                             |                                       |       |            |         |        |
| Virement aux surplus d'opérations                    | (38)  |                               |                             |                                       | (38)  | 38         |         |        |
| Solde non amorti                                     | 114   | –                             | –                           | –                                     | 114   | 38         | 152     | 196    |
| Surplus à la fin                                     | 114   | 1 678                         | 600                         | 371                                   | 2 763 | 5 150      | 7 913   | 10 385 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2006  
(en milliers de dollars)

|  | 2006            | 2005    |
|--|-----------------|---------|
|  | \$              | \$      |
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>                            |                 |         |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges          | (2 472)         | (597)   |
| Éléments hors caisse                                       |                 |         |
| Perte sur la cession d'immobilisations                     |                 | 7       |
| Amortissement des immobilisations                          | 4 081           | 3 717   |
| Amortissement d'une subvention reportée                    | (1 794)         | (1 241) |
| Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5) | 22 043          | (785)   |
| Rentrées nettes de fonds                                   | <b>21 858</b>   | 1 101   |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                          |                 |         |
| Acceptations bancaires                                     | (3 989)         | 8 477   |
| Immobilisations  | (13 938)        | (6 805) |
| Cession d'immobilisations                                  |                 | 75      |
| Rentrées (sorties) nettes de fonds                         | <b>(17 927)</b> | 1 747   |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                            |                 |         |
| Remboursements d'emprunts et sorties nettes de fonds       | (3 750)         | (3 750) |
| <b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>             | <b>181</b>      | (902)   |
| Encaisse au début  | <b>380</b>      | 1 282   |
| Encaisse à la fin  | <b>561</b>      | 380     |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Bilan**

au 31 octobre 2006  
(en milliers de dollars)

|   | 2006          | 2005          |
|---|---------------|---------------|
|   | \$            | \$            |
| <b>ACTIF</b>  |               |               |
| Encaisse  | 561           | 380           |
| Acceptations bancaires, taux d'intérêt variant entre 4,30 % et 4,34 % | 3 989         |               |
| Débiteurs   | 2 874         | 2 855         |
| Subvention du gouvernement du Québec à recevoir                       |               | 10 000        |
| Stock   | 1 061         | 1 042         |
| Frais payés d'avance  | 462           | 464           |
| Immobilisations (note 6)  | 50 144        | 40 287        |
|   | <b>59 091</b> | <b>55 028</b> |
| <b>PASSIF</b>   |               |               |
| Comptes fournisseurs et charges à payer                               | 10 043        | 8 918         |
| Dû au fonds de construction   | 12            |               |
| Subventions reportées (notes 4 et 8)                                  | 37 373        | 28 225        |
| Dette à long terme (note 9)   | 3 750         | 7 500         |
|   | <b>51 178</b> | <b>44 643</b> |
| <b>SURPLUS</b>  |               |               |
| Surplus réservés  | 2 763         | 3 320         |
| Surplus d'opérations  | 5 150         | 7 065         |
|   | <b>7 913</b>  | <b>10 385</b> |
|   | <b>59 091</b> | <b>55 028</b> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

## Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2006  
(en milliers de dollars)

|   | 2006     | 2005     |
|---|----------|----------|
|   | \$       | \$       |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                       |          |          |
| Débours pour la construction et sorties nettes de fonds | (590)    | (324)    |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                         |          |          |
| Contributions reçues du Fonds spécial olympique         | 50 587   | 72 237   |
| Remboursements nets d'emprunts à long terme             | (50 000) | (72 000) |
| Rentrées nettes de fonds                                | 587      | 237      |
| <b>Diminution de l'encaisse</b>                         | (3)      | (87)     |
| Encaisse au début                                       | 8        | 95       |
| Encaisse à la fin                                       | 5        | 8        |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Bilan**

au 31 octobre 2006  
(en milliers de dollars)

|  | 2006        | 2005        |
|--|-------------|-------------|
|  | \$          | \$          |
| <b>ACTIF</b>   |             |             |
| Coût de construction des installations (note 10)                   | 1 476 950   | 1 476 541   |
| Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 11) | 116 457     | 116 461     |
| Contributions totales reçues (note 12)                             | (1 591 388) | (1 540 801) |
|  | 2 019       | 52 201      |
| Autres éléments d'actif  |             |             |
| Avance au fonds d'exploitation                                     | 12          |             |
| Encaisse   | 5           | 8           |
|  | 2 036       | 52 209      |
| <b>PASSIF</b>  |             |             |
| Dette à long terme (note 9)  | 2 000       | 52 000      |
| Comptes fournisseurs et charges à payer                            | 36          | 205         |
| Intérêts courus  |             | 4           |
|  | 2 036       | 52 209      |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

## 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après la « Régie ») est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI<sup>e</sup> Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux, de bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement des athlètes d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de tout l'est de Montréal.

## 2 - ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

## 3 - RÈGLES COMPTABLES

- a) Les états financiers ont été établis selon les principales règles comptables suivantes :

### Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### Constatation des produits

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercice futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant des installations sportives, tourisme et événements, des stationnements, des souvenirs et des redevances de concessionnaires sont constatés lorsque la livraison a eu lieu et que les services ont été fournis.

Les produits de location de locaux commerciaux et de bureaux sont constatés lorsque les services sont fournis et que l'entente de location est signée par le client.

Les produits tirés du recouvrement du coût de l'énergie ainsi que des travaux et services facturés à des tiers sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Tous ces produits sont également constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

### Frais du fonds d'exploitation imputés au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

### Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

### Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

### Évaluation du stock

Le stock est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**Amortissement**

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Équipement                            | 10 %, 20 % et 33,33 %                                  |
| Structure et aménagements spécifiques | 5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %                              |
| Aménagements locatifs                 | Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux |
| Matériel roulant                      | 6,67 %, 15 %, 20 % et 26,33 %                          |

La subvention reportée est amortie au même rythme que les immobilisations auxquelles elle se rapporte.

- b) Les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers s'écartent sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada en ce qui concerne les éléments suivants :

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

**Coût de construction des installations**

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

**4 - SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Une subvention, établie sur la base des prévisions budgétaires, a été accordée à la Régie à titre d'assistance financière pour combler le déficit.

**Cession de biens**

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 10).

**Contributions reçues**

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

**5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

|   | 2006          | 2005         |
|---|---------------|--------------|
|   | \$            | \$           |
| Débiteurs                                       | (19)          | (825)        |
| Subvention du gouvernement du Québec à recevoir | 10 000        | (10 000)     |
| Stock   | (19)          | (98)         |
| Frais payés d'avance                            | 2             | 12           |
| Comptes fournisseurs et charges à payer         | 1 125         | 126          |
| Dû au fonds de construction                     | 12            |              |
| Subventions reportées                           | 10 942        | 10 000       |
|   | <b>22 043</b> | <b>(785)</b> |

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### 6 - IMMOBILISATIONS

|                                       | 2006           |                      |                 |
|---------------------------------------|----------------|----------------------|-----------------|
|                                       | Coût           | Amortissement cumulé | Coût non amorti |
|                                       | \$             | \$                   | \$              |
| Équipement                            | 15 172         | 13 782               | 1 390           |
| Structure et aménagements spécifiques | 87 579         | 38 962               | 48 617          |
| Aménagements locatifs                 | 5 664          | 5 664                |                 |
| Matériel roulant                      | 1 753          | 1 616                | 137             |
|                                       | <b>110 168</b> | <b>60 024</b>        | <b>50 144</b>   |

|                                       | 2005          |                      |                 |
|---------------------------------------|---------------|----------------------|-----------------|
|                                       | Coût          | Amortissement cumulé | Coût non amorti |
|                                       | \$            | \$                   | \$              |
| Équipement                            | 14 754        | 13 426               | 1 328           |
| Structure et aménagements spécifiques | 74 334        | 35 522               | 38 812          |
| Aménagements locatifs                 | 5 664         | 5 664                |                 |
| Matériel roulant                      | 1 704         | 1 557                | 147             |
|                                       | <b>96 456</b> | <b>56 169</b>        | <b>40 287</b>   |

### 7 - EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant maximum autorisé de 10 000 000 \$, portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en février 2007.

### 8 - SUBVENTIONS REPORTÉES

|   | 2006          | 2005    |
|---|---------------|---------|
|   | \$            | \$      |
| Subvention - fonds d'exploitation       |               |         |
| Solde au début                          | 366           | 366     |
| Montant encaissé au cours de l'exercice | 19 100        | 20 000  |
|   | <b>19 466</b> | 20 366  |
| Montant constaté à titre de produits    | 19 098        | 20 000  |
| Solde à la fin                          | 368           | 366     |
| Subvention - plan d'immobilisations     |               |         |
| Solde au début                          | 27 859        | 19 100  |
| Montant encaissé au cours de l'exercice | 10 940        |         |
| Montant à recevoir                      |               | 10 000  |
|   | <b>38 799</b> | 29 100  |
| Amortissement de l'exercice             | (1 794)       | (1 241) |
| Solde à la fin                          | 37 005        | 27 859  |
|   | <b>37 373</b> | 28 225  |

## 9 - DETTE À LONG TERME

|   | 2006  | 2005  |
|---|-------|-------|
|   | \$    | \$    |
| <b>Fonds d'exploitation</b>   |       |       |
| Billet émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec, 4,152 %, remboursable par versements annuels de 3 750 000 \$, échéant en mars 2007 | 3 750 | 7 500 |

Le versement sur la dette à long terme du fonds d'exploitation au cours du prochain exercice s'élève à 3 750 000 \$.

|  | 2006  | 2005   |
|--|-------|--------|
|  | \$    | \$     |
| <b>Fonds de construction</b>   |       |        |
| Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec |       |        |
| 4,33 %, échéant le 6 novembre 2006                                       | 1 000 |        |
| 4,33 %, échéant le 14 novembre 2006                                      | 1 000 |        |
| 3,06857 %  |       | 6 500  |
| 3,10447 %  |       | 6 500  |
| 3,18382 %  |       | 6 500  |
| 3,25202 %  |       | 6 500  |
| 3,32079 %  |       | 6 500  |
| 3,38955 %  |       | 6 500  |
| 3,44639 %  |       | 6 500  |
| 3,47688 %  |       | 6 500  |
|  | 2 000 | 52 000 |

Le versement sur la dette à long terme du fonds de construction au cours du prochain exercice s'élève à 2 000 000 \$.

## 10 - COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

|  | 2006      | 2005      |
|--|-----------|-----------|
|  | \$        | \$        |
| <b>Installations utilisées par la Régie</b>        |           |           |
| Parc olympique                                     |           |           |
| Solde au début                                     | 1 204 660 | 1 204 327 |
| Coût de construction de l'exercice                 |           |           |
| Nouvelle toiture                                   | 409       | 333       |
| Solde à la fin                                     | 1 205 069 | 1 204 660 |
| Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés | 16 160    | 16 160    |
|  | 1 221 229 | 1 220 820 |
| <b>Installations cédées</b>                        |           |           |
| Vélodrome (a)                                      | 82 804    | 82 804    |
| Biodôme (a)  | 50 397    | 50 397    |
|  | 133 201   | 133 201   |
| Village olympique (b)                              | 122 520   | 122 520   |
|  | 1 476 950 | 1 476 541 |

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie a cédé à cette dernière, en 1994, la propriété du Biodôme. Les coûts inhérents à cette propriété s'élèvent à 133 201 000 \$, soit un montant de 82 804 000 \$ relatif au Vélodrome et un montant de 50 397 000 \$ relatif au Biodôme (voir note 3).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, comme mentionné à la note 3.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### 11 - FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

|  | 2006           | 2005           |
|--|----------------|----------------|
|  | \$             | \$             |
| Intérêts payés lors du refinancement des emprunts                        | 19 486         | 19 486         |
| Intérêts courus sur les emprunts   |                | 4              |
| Perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains | 96 971         | 96 971         |
|  | <b>116 457</b> | <b>116 461</b> |

### 12 - CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

|   | 2006             | 2005             |
|---|------------------|------------------|
|   | \$               | \$               |
| Fonds spécial olympique                 | 1 329 377        | 1 278 790        |
| Comité organisateur des Jeux olympiques | 191 362          | 191 362          |
| Ville de Montréal                       | 70 649           | 70 649           |
|   | <b>1 591 388</b> | <b>1 540 801</b> |

### 13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

#### Instruments financiers à court terme

L'encaisse, les acceptations bancaires, les débiteurs et les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

#### Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme du fonds d'exploitation est d'environ 3 732 000 \$ (7 464 000 \$ en 2005). Pour déterminer cette juste valeur, la Régie a actualisé les flux de trésorerie futurs prévus en vertu du contrat au taux dont la Régie pourrait se prévaloir à la date du bilan pour un emprunt comportant des conditions et une échéance similaires.

La juste valeur de la dette à long terme du fonds de construction est équivalente à la valeur comptable étant donné que la majorité des emprunts viennent à échéance au cours du prochain exercice.

### 14 - ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie.

Au 31 octobre 2006, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 22 000 000 \$ (21 800 000 \$ en 2005).

De ce montant, des réclamations totalisant 20 100 000 \$ (20 200 000 \$ en 2005) ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

## Avis au lecteur

Les états financiers du Fonds spécial olympique de l'exercice terminé le 31 octobre 2006 ont été préparés par les officiers du ministère des Finances du Québec, responsable de la gestion du fonds, et n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Cependant, les états financiers de ce fonds sont vérifiés annuellement au 31 mars par le Vérificateur général du Québec.

*Raymond Robert Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés

Montréal

Le 15 décembre 2006

## Évolution du fonds

de l'exercice terminé le 31 octobre 2006  
(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

|  | 2006          | 2005          |
|--|---------------|---------------|
|  | \$            | \$            |
| <b>PROVENANCE DES FONDS</b>  |               |               |
| Taxe spéciale sur le tabac (note 1)  | 51 369        | 75 977        |
| Intérêts sur les dépôts bancaires  | 3             | 2             |
| Intérêts sur les placements  | 65            | 113           |
|  | <b>51 437</b> | <b>76 092</b> |
| <b>UTILISATION DES FONDS</b>   |               |               |
| Remboursement de capital sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques | 50 000        | 72 000        |
| Intérêts sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques                 | 1 057         | 3 831         |
| Construction des installations olympiques  | 587           | 237           |
|  | <b>51 644</b> | <b>76 068</b> |
| <b>Augmentation (diminution) des fonds</b>   | <b>(207)</b>  | <b>24</b>     |
| Solde du fonds au début  | 240           | 216           |
| Solde du fonds à la fin  | <b>33</b>     | <b>240</b>    |

## Actif et passif

au 31 octobre 2006  
(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

|          | 2006 | 2005 |
|----------|------|------|
|          | \$   | \$   |
| Encaisse | 33   | 240  |

## Notes complémentaires

au 31 octobre 2006  
(non vérifié - voir avis au lecteur) - (Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### 1 - TAXE SPÉCIALE SUR LE TABAC

Au 31 octobre 2006, le Fonds spécial olympique ne comptabilise pas aux revenus la partie de la taxe sur le tabac perçue ou à percevoir en novembre 2006 par le ministère du Revenu, ses agents et ses mandataires pour le mois d'octobre 2006. Cette pratique comptable est la même que celle appliquée au cours de l'exercice précédent.

Le pourcentage de la taxe sur le tabac perçue pour le Fonds spécial olympique est de 7,93 % au 31 octobre 2006 (7,93 % en 2005).

### 2 - CONTRIBUTIONS VERSÉES À LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Les contributions versées au fonds de construction de la Régie des installations olympiques au cours des exercices 2006 et 2005 s'élèvent respectivement à 50 587 000 \$ et à 72 237 000 \$, et se détaillent comme suit :

|  | 2006          | 2005          |
|--|---------------|---------------|
|  | \$            | \$            |
| Construction des installations olympiques          | 587           | 237           |
| Remboursement de capital sur la dette à long terme | 50 000        | 72 000        |
|  | <b>50 587</b> | <b>72 237</b> |

## Conseil d'administration

### Président

**Gilles Lépine**  
Président CGLI inc.

### Vice-président

Vacant

### Membres

**Pasquale (Pat) Di Lillo, CA**  
Associé, fiscalité  
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

**Giuseppe Di Battista**  
Président  
Développement Pangen inc.

**Diane Lachapelle**  
Directrice  
Synchro-Québec

**Guy Marion**  
Directeur général  
Fonds de développement  
Emploi-Montréal inc.

**Camille Montpetit**  
Directeur général  
Caisse populaire Desjardins de Villeray

## Haute direction

**René Morency**  
Directeur général

**Gaëtan Desrosiers**  
Directeur général adjoint

**André Lafrenière**  
Directeur exécutif, Services partagés et  
Secrétaire général

**Lawrence Reynolds, ing.**  
Directeur exécutif, Gestion du patrimoine

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie des installations olympiques (ci-après appelée « la Régie ») a pour objectif de préserver l'intégrité et l'impartialité de ses administrateurs publics (ci-après appelés « administrateur ») et de favoriser la transparence au sein de la Régie. Il est adopté conformément aux prescriptions de l'article 34 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et modifications subséquentes).

1.2 Le Code de déontologie s'applique aux administrateurs définis comme étant les membres du Conseil d'administration, le président, le directeur général et le directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général de la Régie.

## 2. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2.1 L'administrateur contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la Régie et à la bonne administration de ses biens. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

2.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie établis par les lois et les règlements ainsi que par le présent Code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

2.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre des décisions indépendamment de toute considération de partisanerie politique. En outre, le président, le directeur général et le directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

2.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer à la Régie tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

2.6 Le président, le directeur général et le directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise

ou une association, mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un tel administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Régie par lesquelles il serait aussi visé.

2.7 Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

2.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Régie avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

2.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

2.10 Le président, le directeur général et le directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui les a nommés ou désignés les nomme ou les désigne aussi à d'autres fonctions. Ils peuvent, toutefois, avec le consentement du Secrétaire général du Conseil exécutif dans le cas du président, du directeur général, et du Conseil dans les autres cas, exercer des activités didactiques pour lesquelles ils peuvent être rémunérés et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

2.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage (dont les billets de spectacle et les frais de stationnement) et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

2.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

2.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

2.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Régie.

2.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque

des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Régie, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

2.16 Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Régie est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. La Régie ne peut quant à elle traiter avec cet administrateur dans les circonstances ci-haut indiquées.

2.17 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Régie.

## 3. MESURES DE PRÉVENTION

3.1 L'administrateur doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie et attester qu'il en a pris connaissance. Il doit en outre déclarer les intérêts directs et indirects qu'il détient dans des entreprises, organismes et associations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit également signaler toute modification survenant en cours de mandat.

3.2 L'administrateur doit indiquer les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, leur nature et leur valeur dès qu'ils prennent naissance.

3.3 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt et celui de la Régie doit identifier toute situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts, et en informer les membres du Conseil. Il doit alors s'abstenir de participer à toute décision et délibération portant sur cet organisme, cette entreprise ou cette association et se retirer pour la durée des délibérations et du vote. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de la réunion des membres.

## 4. RÉMUNÉRATION

4.1 La rémunération et les conditions de travail du président et du directeur général sont établies par un contrat approuvé par le gouvernement.

4.2 Les conditions de travail du directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général sont établies selon les normes adoptées par le Conseil ou le gouvernement en vertu de l'article 11 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q. c., R-7).

4.3 Les articles 26 à 32 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics s'appliquent au président, au directeur général et au directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général.

**La Régie des installations olympiques a pour mission de préserver,  
dans le meilleur intérêt public, l'intégrité patrimoniale des infrastructures du Parc olympique,  
et d'en assurer le plein développement en complémentarité  
avec les grands équipements actuels et futurs.**

(Proposition adoptée le 16 juin 2003)



### Coordonnées

Régie des installations olympiques  
4141, avenue Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 3N7

Téléphone : 514 252-4141

Télécopieur : 514 252-9401

Internet : [www.parcolympique.ca](http://www.parcolympique.ca)

### Photographies

Parc olympique  
Maurice Vézinet

### Dépôt légal

**Bibliothèque nationale du Québec**  
ISBN 978-2-550-49132-3

